



Règlement du Challenge INSPIREO des Associations – Edition 2020

INSPIREO est une association régie par la loi 1901 à but non lucratif, non confessionnelle et non politique, qui développe un Programme spécifique au service des Etablissements scolaires.

INSPIREO a décidé de lancer le Challenge INSPIREO des Associations. Ce Règlement du Challenge INSPIREO des Associations s'inscrit dans la Charte INSPIREO qui lie l'ensemble des acteurs afin qu'en toute connaissance de cause, ils puissent agir dans l'esprit d'INSPIREO pour

Donner le goût aux jeunes d'être les citoyens actifs et solidaires de demain.

Objectif du Challenge INSPIREO des Associations 2020 :

L'objectif du Challenge INSPIREO des Associations 2020 est de permettre à des jeunes lycéens de vivre une expérience concrète au sein d'une Association solidaire et de mettre en lumière auprès d'autres jeunes, par le biais d'une vidéo, une cause inspirante et l'action de l'Association.

Pour répondre à cet objectif, INSPIREO propose un challenge dont le but final est d'élire le film le plus inspirant de l'année 2020, réalisé par des jeunes lycéens (voir les modalités pratiques en II).

Le Challenge INSPIREO des Associations a ainsi pour ambition d'investir les lycéens à tous les stades du Challenge, c'est-à-dire depuis la première visite dans l'Association jusqu'à la réalisation d'une action solidaire au profit de l'Association.

I - Conditions de participation.

Les participants au Challenge INSPIREO des Associations sont les élèves de Lycées (des classes de secondes à la terminales) quelle que soit la filière, inscrits dans les Établissements scolaires qui participent au Challenge INSPIREO des Associations.



Seuls les élèves des Lycées inscrits au Challenge INSPIREO des Associations pourront participer. Les Lycées souhaitant faire participer leurs lycéens devront s'inscrire auprès d'INSPIREO (lechallengeinspireo@gmail.com) avant le 31 janvier 2020.

Chaque Lycée nomme un référent INSPIREO qui est l'interlocuteur d'INSPIREO et qui est responsable de l'organisation du Challenge INSPIREO des Associations au sein de son Etablissement, en cohérence avec les principes détaillés dans ce Règlement.

Ainsi l'organisation du Challenge INSPIREO des Associations au sein des Lycées, notamment la présentation aux lycéens, l'inscription des lycéens participants, l'organisation de l'action solidaire et l'encadrement des jeunes au sein de l'Association sont bien de la responsabilité de chaque Lycée.

Toute communication à l'extérieur du Lycée autour du Challenge INSPIREO des Associations doit se faire après accord préalable par mail d'INSPIREO (lechallengeinspireo@gmail.com).

Chaque Lycée participant et chaque lycéen devront respecter le calendrier de l'article IV.

La participation des Lycées au Challenge INSPIREO des Associations 2020 est libre, toutefois l'organisation de ce Challenge par INSPIREO génère des frais importants, de sorte que les dons sont bienvenus. Dans ce cas, nous nous engageons à ce qu'ils soient intégralement affectés à l'organisation pratique et matérielle du Challenge INSPIREO des Associations. A titre indicatif, un don entre 200€ et 300€ par Lycée couvrirait les frais d'organisation du Challenge INSPIREO des Associations.

II –Organisation du Challenge INSPIREO des Associations.

INSPIREO veut être un facilitateur de rencontres inspirantes. Pour répondre à cet objectif, INSPIREO a conçu le Challenge INSPIREO des Associations qui se déroule en plusieurs étapes :

- 1- INSPIREO propose aux jeunes de vivre une à deux journées (selon les contraintes d'accueil de la structure) au cœur d'une Association solidaire préalablement sélectionnée par INSPIREO
- 2- et de réaliser un film à cette occasion sur l'Association et la cause qu'elle défend.



- 3- INSPIREO propose de mobiliser tous les jeunes du Lycée autour de cette cause et de l'Association grâce à la diffusion de la vidéo réalisée et, en option, d'organiser une action solidaire dans leur Lycée au profit de l'Association.
- 4- Et enfin, de candidater pour la désignation du film le plus inspirant.

II -1 Rôle d'INSPIREO.

Dans ce cadre, INSPIREO ;

- Propose un correspondant INSPIREO, dédié à l'écoute des interlocuteurs au sein de l'Établissement scolaire pour les accompagner, définir ou enrichir leurs projets dans le cadre du Challenge INSPIREO des Associations.
- Détecte, qualifie et sélectionne des Associations inspirantes, en adéquation avec le Programme INSPIREO - notamment ses terrains d'engagement - (Associations locales ou antennes locales d'Associations nationales) et qui acceptent d'accueillir des lycéens pour une ou deux journées d'immersion.
- Choisit l'Association proposée à chaque Établissement scolaire.
- Valide avec l'Association les principes devant guider les conditions d'accueil des lycéens (personne désignée dans l'Association pour accueillir les lycéens et dont les coordonnées sont transmises au référent dans l'Établissement, le responsable interviewé, le nombre de jeunes pouvant être accueillis, le déroulement de la journée d'immersion...)
- Établit le cahier des charges du film : il doit être le reflet de la vision des jeunes sur l'Association et sur la cause qu'elle défend plus qu'un descriptif de l'objet de l'Association.
 - Le film a vocation à inspirer et donner envie de s'engager. Il ne doit pas excéder 3 minutes.
 - Les images vidéos institutionnelles de l'Association ne doivent être utilisées qu'à titre exceptionnel et ne doivent en tout cas pas représenter plus de 20% du film.
 - Au début du film il doit être précisé que ce dernier est réalisé dans le cadre du Challenge INSPIREO des Associations.
 - Le film doit porter un titre.
 - A la fin du film doit figurer le logo de l'Association. Les noms des auteurs du film doivent figurer au générique de début du film.
 - Les auteurs du film doivent s'assurer que les personnes dont l'image et/ou la voix sont reproduites dans le film ont donné leur accord.
INSPIREO tient à la disposition des auteurs un modèle d'autorisation.
- Les auteurs autorisent INSPIREO à exploiter le film dans le cadre de son



objet social.

- INSPIREO est le destinataire des films, INSPIREO transmet ensuite à l'Association qui dispose d'un droit de regard et, seulement après accord d'INSPIREO, de modification éventuelle.
- INSPIREO organise la remise du trophée du film inspirant en présence du sponsor du Challenge INSPIREO des Associations 2020.

II -2 Rôle de l'Établissement.

L'Établissement s'engage à adhérer à la Charte INSPIREO. Ce document est essentiel pour INSPIREO, il constitue les fondamentaux de l'Association et permet à tous les acteurs d'agir dans un même esprit.

Le référent INSPIREO dans l'Établissement est l'interface entre INSPIREO et les élèves. Il fournit aux élèves les informations utiles sur le Challenge INSPIREO des Associations notamment les modalités pratiques. Le référent peut compter sur son correspondant chez INSPIREO pour l'aider dans cette démarche.

- Le Lycée constitue un groupe de 5 à 10 élèves. Des contraintes sur le nombre maximum d'élèves peuvent être imposées par l'Association qui va accueillir le groupe. Le choix de ce groupe appartient à l'Établissement scolaire.
 - Le Lycée organise la journée choisie pour aller dans l'Association, (les principes devant guider les conditions d'accueil des lycéens sont fixés entre INSPIREO et l'Association et validés par le Lycée, mais les modalités pratiques sont à convenir entre cette dernière et l'Établissement scolaire : âge, horaires, durée, encadrement, lieu, transport, etc.).
 - L'Établissement s'entend avec l'Association sur les modalités d'accueil et d'encadrement, les responsabilités inhérentes à l'organisation de l'action solidaire et le respect des règles de sécurité. L'Établissement peut contacter son correspondant INSPIREO en cas de problème.
- Toute opération avec les Associations participant au Challenge INSPIREO des Associations devra être validée par INSPIREO.
- L'Établissement organise la présentation du film en interne, à laquelle pourra être invité INSPIREO.
 - S'il le souhaite, le Lycée met en place et organise une action solidaire au profit de l'Association (collecte de fonds ou autres).
 - Le Lycée s'assure que les élèves puissent candidater (inscriptions à l'adresse : lechallengeinspireo@gmail.com) au trophée du film le plus inspirant (envoi du film sur la boîte mail : lechallengeinspireo@gmail.com) notamment en respectant le calendrier du IV).



II -3 Rôle des Associations.

L'Association s'engage à adhérer à la Charte INSPIREO.

L'Association désigne un interlocuteur privilégié pour le partenariat avec INSPIREO.

Dans le cadre du Challenge INSPIREO des Associations, l'objectif est d'éveiller les jeunes à l'engagement et de contribuer à inspirer la jeunesse, pour ce faire :

- L'Association désigne en son sein une personne prenant en charge l'accueil des jeunes à l'occasion de leur visite (les coordonnées de cette personne seront transmises au référent dans l'Établissement scolaire).
- L'Association définit avec le correspondant d'INSPIREO la nature et les conditions de la journée d'immersion des lycéens (nombre de jeunes accueillis, horaires, durée, encadrement, lieu, transport, etc.).
- L'Association organise cette journée d'accueil de façon à ce que les jeunes puissent voir le maximum de la vie de l'association afin d'en rendre la réalité dans leur film, elle leur propose une rencontre avec un des responsables de l'Association.
- L'Association se coordonne avec l'Établissement scolaire sur les détails pratiques et logistiques de cette immersion ; modalités d'accueil et d'encadrement, les responsabilités inhérentes à l'organisation de l'action solidaire et le respect des règles de sécurité. Elle sollicite son correspondant en cas de problème.
- Toute opération avec les Lycées participant au Challenge INSPIREO des Associations devra être validée par INSPIREO.
- L'Association s'engage à communiquer conjointement avec INSPIREO si elle récolte des fonds suite à l'action solidaire réalisée par le Lycée.
- L'Association s'engage à être présente à la remise du prix Challenge INSPIREO des Associations et à communiquer conjointement avec INSPIREO si elle remporte ce dernier ainsi qu'à citer le sponsor.

III – Sélection du film le plus inspirant, lauréat du Challenge INSPIREO des Associations 2020.

La désignation du film le plus inspirant de l'année et qui donne envie de s'engager sera réalisée par un jury sélectionné par INSPIREO.

Si le jury ne parvient pas à désigner le gagnant d'un commun accord, un vote pourra être organisé à la majorité des membres du jury.



Si le jour des délibérations, un ou plusieurs membres du jury devaient être absents, le Président d'INSPIREO pourra décider soit de reporter les délibérations, soit qu'elles se dérouleront en l'absence d'un ou de plusieurs membres du jury. Il pourra aussi décider que les membres du jury qui ne peuvent pas se déplacer participent à distance au vote par téléphone, vidéoconférence, etc.

Le jour de la délibération du jury, les lycéens participants seront invités dans un lieu inspirant, en vue d'assister à la nomination du lauréat du Challenge INSPIREO des Associations 2020.

Les lycéens se déplaceront par leurs propres moyens et à leurs frais, accompagnés d'un responsable du lycée et sous sa responsabilité.

INSPIREO souhaite faire sponsoriser cet évènement, afin de pouvoir remettre un chèque à l'Association dont le film aura été jugé le plus inspirant.

La remise du Challenge INSPIREO des Associations ainsi que les étapes de sélection des membres du jury de la finale et de délibération du jury pourront être photographiées et/ou filmées.

INSPIREO pourra utiliser ces images et films pour communiquer sur le Challenge INSPIREO des Associations 2020.

Les films pourront être diffusés sur internet (site INSPIREO, réseaux sociaux ou autres).

IV - Calendrier du Challenge INSPIREO des Associations 2020.

Événement	Date
Date limite d'inscription des Lycées au Challenge INSPIREO des Associations	31 janvier 2020
Date limite pour la réception du film le plus inspirant en vue d'être sélectionné pour participer au trophée du film inspirant	30 avril 2020
Délibération du jury, proclamation du vainqueur du Challenge INSPIREO des Associations 2020	26 mai 2020

Date :

Nom :

Signature :